

# RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

ENGAGEMENT MUNICIPAL : DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE

L'eau potable est à la fois précieuse et chère. L'exploitation des nappes phréatiques a ses limites, notamment estivales et dans des conditions de sécheresse qui se multiplient années après années.

Lors des fortes pluies saisonnières sur des sols urbains très imperméabilisés (beaucoup d'espaces minéraux étanches), une majorité de l'eau ruisselle, puis est évacuée vers le réseau d'eau pluviale ou unitaire. Ces gros volumes satureront les réseaux d'assainissement pouvant provoquer des inondations en ville et des problèmes de fonctionnement des stations d'épuration qui rejettent dans les exutoires une eau souillée, dégradant un peu plus les milieux naturels.

L'eau de pluie est une richesse. S'il convient de favoriser son infiltration locale en ville au travers des espaces verts, nous ou

de puits de perte, il est très important également de pouvoir la recueillir et de la stocker. Ceci permet ensuite de l'utiliser tout au long de l'année pour les nombreux besoins des zones urbaines et périurbaines (fonctionnement des fontaines, arrosage des jardins partagés et des bacs végétalisés, nettoyage des véhicules et des voiries après manifestations, fonctionnement des sanitaires des écoles et bâtiments publics...)

La collectivité s'est engagée dans ce sens à progressivement déminéraliser les sols urbains et favoriser la récupération de l'eau de pluie de ses bâtiments publics. Au travers d'un travail de sensibilisation et de mise en place de citernes aériennes et enterrées, des récupérateurs d'eau sont dorénavant intégrés dans les travaux d'aménagement des bâtiments publics.

## PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- . Pilote politique : Marylène FATIEN, adjointe en charge du Cadre de Vie, de l'Entretien, de l'Aménagement du Cimetière et du Patrimoine Communal
- . Pilote technique : Guillaume SAMOY

## DÉPARTEMENTS PARTENAIRES (3)

Cadre de vie, Patrimoine bâti et Énergie ;  
Urbanisme et Aménagement du territoire ;

## ÉTAT D'AVANCEMENT

- À chaque aménagement de site depuis 2021
- . 2022 : Jardin du Rivage, écoles Pierre Curie et Oscar Cléret
- . 2023 : Maison des écocitoyens, jardin Ronville

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- . Nombre de récupérateurs d'eau disposés annuellement
- . Volume d'eau potable économisé

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Suivant les possibilités d'aménagement des bâtiments

## CONTRIBUTIONS DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE 2030 : Fort

## CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX OBJECTIFS ; ENJEUX ET PRIORITÉS DE DD : Fort

**BUDGET** : 200 €/TTC récupérateur d'eau

